

Les Chômeurs associés devant les Prud'hommes

SOLIDARITÉ Les Chômeurs associés se déclarent en cessation de paiement et ont vu, le 9 juin, dix de leurs salariés réclamer aux Prud'hommes leurs salaires impayés. L'assemblée générale du Sel du Cagire a voté le 27 avril la dissolution de cette association vouée aux échanges de services, deux ans à peine après sa création. Et les Femmes de papiers luttent toujours pour leur survie... Le point sur trois associations en souffrance.

Dix salariés des Chômeurs associés ont décidé d'initier une action collective en référé devant le Conseil des prud'hommes. Jugée ce mardi 9 juin, l'affaire a été mise en délibéré au 16 juin.

En cause, le paiement de la moitié des salaires du mois de mars dernier et de la totalité des salaires des mois d'avril et mai, pour un montant total d'environ 25000 €. «Personne n'en parlait et on n'arrivait pas à avoir d'informations, alors on a décidé de faire cette action, explique Sabrina, une des salariées de l'association. C'est quand même un paradoxe, pour une structure d'aide aux personnes les plus démunies...» Une autre s'interroge : «On a eu deux embauches et des renouvellements de contrat en mars. Comment explique-t-on ça alors que la situation financière est difficile ?»

Car déjà en difficulté, les Chômeurs associés n'en peuvent plus. «On va très, très mal, avoue la directrice Chantale Gauthier. Pourtant l'année 2014 n'est pas mauvaise, le budget n'est pas en équilibre mais ça pouvait passer. Mais en janvier, février et mars 2015, là on est au bout du rouleau...» De-

puis le début de l'année en effet, l'association attend le versement des aides de l'Etat pour les salariés de ses ateliers d'insertion.

«En plus, pour la deuxième fois en 25 ans, le Conseil départemental n'a pas encore validé sa convention et il nous manque une subvention qui nous aurait permis de nous en sortir. Je sais bien qu'il y a eu des élections, mais quand même...»

Résultat de ces retards, huit des vingt et un salariés de la structure ont vu leur poste disparaître faute de reconventionnement, tandis que trois des salariés passés devant les Prud'hommes n'ont pas pu bénéficier d'un renouvellement de leur contrat. Et les Chômeurs associés envisagent de supprimer leurs ateliers d'insertion et de ne maintenir en activité que la Maison des chômeurs...

Cessation de paiement

«Le 28 mai, nous avons déposé un dossier au tribunal pour cessation de paiement, indique encore la directrice. On n'a pas osé faire trop de bruit jusque-là parce qu'ils sont peut-être en train de résoudre le problème, mais on n'y croit pas trop. On commence à faire de



Les salariées au sortir du tribunal, toujours inquiètes pour leur avenir.

petites actions : on ferme et on renvoie les gens sur les services que nous indique le sous-préfet. On en est là, le juge décidera.»

La situation reste particulièrement délicate pour les salariées non payées. «On est déjà en situation précaire, on est difficulté pour régler nos factures et on ne sait pas quand on va être payées», relève l'une d'entre elles. Une autre indique que faute de moyens, elle ne pourra pas se rendre à Toulouse, où elle devait passer un CAP. «Tous nos projets professionnels tombent à l'eau», déplore-t-elle.

«Ils ont reconnu qu'ils doivent des salaires, indique Bernard Du-

casse, de la CGT, leur représentant, mais il y a désaccord sur les montants. Et avant cette action, les salariés ont écrit au président de l'association, qui n'a jamais répondu. On est allés au tribunal contraints et forcés.»

«Ce qui m'a choquée, reprend l'une des salariées, c'est le manque d'empathie par rapport à nos difficultés». Pis, depuis le 24 avril, aucune n'a bénéficié de l'accompagnement socio-professionnel pourtant prévu dans leur contrat. «Pour eux, on est les monstres et ils sont les victimes. On a l'espoir d'être payées, oui, mais le temps que ça va prendre...»

J-O.B.